

Accord-cadre UE/Tunisie: participation de la Tunisie aux programmes de l'Union. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association CE /Tunisie

2014/0118(NLE) - 17/09/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Pier Antonio PANZERI (S&D, IT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République tunisienne relatif aux principes généraux de la participation de la République tunisienne aux programmes de l'Union.

La commission des affaires étrangères a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation à la conclusion du protocole.**

La commission parlementaire justifie sa recommandation par le fait que la Tunisie a été le berceau du printemps arabe et qu'à ce jour, elle reste le seul pays de la région du Proche et Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord où cette expérience sociale et politique soit encore vivace.

Au cours des dernières années, la santé de l'économie tunisienne s'est fortement détériorée, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, notamment du point de vue des échanges commerciaux avec l'Europe, qui demeure le principal partenaire du pays. Il apparaît donc indispensable de faire de la question tunisienne une priorité de l'Union européenne, en prenant des engagements concrets dans le domaine de l'économie et des investissements, afin de soutenir la fragile transition démocratique du pays.

C'est dans cet esprit que le Parlement devrait envisager la participation de la Tunisie aux programmes de l'Union tels qu'Erasmus+ et autres programmes destinés à favoriser les contacts entre les personnes ou encore de permettre à la Tunisie de s'associer aux missions et activités de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) européenne.